

COMITÉ DE DIRECTION

Maison du Tourisme – Mardi 15 septembre 2020 à 15h

Liste des membres présents : Dominique Bru, Annie Delrieu, Philippe Mourgues, Claude Prunet, Linda Bénard, Philippe Jacquet, Marie-Christine Cazes, François Courbebaïsse, Vincent Fages, Chrystelle Deknudt, Sophie Delhayé, Catherine Lallement, Orianne Mouzet

Ordre du jour :

- Présentation générale des actions menées par l'Office de Tourisme communautaire
- Nouveaux statuts de l'Office de Tourisme
- Installation du nouveau Comité de Direction, élection du Président & Vice-Président
- Désignation des représentants à l'ALT Massif Cantalien
- Questions diverses : avancement des projets pleine nature communautaire, application mobile Pas de Cère, conventions : Taxe de séjour additionnelle, fonds de promotion Auvergne Destination Volcans, mise en place du paiement par internet avec PAYFIP, point sur les projets Massif Cantalien : étude mobilité

Les éléments suivants ont été transmis à tous les membres au préalable :

- la liste des membres du nouveau Comité de Direction
- une présentation des missions et du fonctionnement de l'Office de Tourisme
- les liens vers des documents plus complets à télécharger à partir de l'espace pro réservé au Comité de Direction ou à partir du blog Carladès à destination des professionnels du tourisme,
- le bilan des échanges lors de la réunion préparatoire du 11/09/2020 à laquelle tous les membres ont été invités.

L'ensemble des éléments présentés en séance sont consultables sur l'Espace PRO réservé aux membres du Comité de Direction : www.carlades.fr (mdp = @Carlades_Pro)

ECHANGES

▷ **Qualité de membre de l'Office de Tourisme :**

Il est rappelé aux membres qu'ils s'engagent à être présent à environ 6 réunions par an. **Afin de s'assurer du quorum, chacun est prié de répondre aux invitations par retour de mail en indiquant sa disponibilité.**

De façon indicative, les Comités de Direction se répartissent en général comme suit :

- février : projets, orientations budgétaires, mutualisations territoriales (ALT, AMI, Fonds de promotion...)
- mars : budget, plan d'actions, programme d'animations, calage des RDV du printemps
- *avril : en général pas de Comité de Direction*
- mai : actions ambassadeurs, projets en cours + Rencontres du Tourisme « portes ouvertes »
- *juin à septembre : en général pas de Comité de Direction*
- octobre : bilan de saison accueil, animation / éditions, guide du partenaire, tarifs N+1
- novembre : Comité consacré à la Qualité de la Destination
- décembre : présentation des nouveaux acteurs du tourisme, projets

▷ **Installation du nouveau Comité de Direction et vote des nouveaux statuts :**

Les membres élus (6 titulaires + 6 suppléants) ont été désignés par le Conseil Communautaire par délibération N°0106-2020 du 30 juillet 2020.

La liste des socio-professionnels est proposée par la Présidente de la Communauté de Communes, en accord avec la Directrice de l'Office de Tourisme afin d'assurer une représentation de tous les corps de métiers.

Les professionnels ont été informés des 2 conditions préalables pour pouvoir siéger au Comité de Direction :

- s'engager à participer à au moins 6 réunions par an,
- être partenaire de l'Office de Tourisme.

Les conseillers communautaires membres du comité de direction sont désignés pour la durée de leur mandat 2020-2026. Les fonctions des membres issus du milieu professionnel prennent également fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

Les statuts présentés en séance sont adoptés à l'unanimité.

▷ Election Président et Vice-Président :

Philippe MOURGUES (collège des élus) est élu Président de l'Office de Tourisme. Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme, sa candidature est proposée par Dominique BRU, Présidente de la Communauté de Communes. Du fait de sa fonction communautaire, il s'investit déjà dans les dossiers liés au tourisme et souhaite renforcer les liens entre Communauté de Communes et Office de Tourisme pour faire aboutir les projets en cours (espace trail, circuits VTT, balisage randonnée...), être plus réactifs et communiquer plus efficacement. [Il propose d'organiser une conférence de presse prochainement pour valoriser les chiffres de fréquentation, présenter le nouveau Comité de Direction et ses axes de travail.](#)

François COURBEBASSE (collège des professionnels) est élu Vice-Président de l'Office de Tourisme. Déjà à ce poste dans le précédent mandat, sa candidature est proposée par Philippe Mourgues. Très impliqué, il participe régulièrement aux débats pour représenter les intérêts de tous les professionnels qui vivent du tourisme en Carladès. [Il propose notamment de poursuivre les rencontres entre professionnels du tourisme organisées à l'OT et d'en faire un RDV régulier, mensuel.](#)

Interventions des membres :

- étudier la possibilité d'obtenir le statut de « station classée de tourisme » au niveau communautaire,
- expliquer dans chaque commune, et aux professionnels du tourisme, les compétences et l'état d'avancement des sentiers de randonnées pédestres ou VTT
- les axes tourisme du projet de territoire communautaire seront proposés par le Vice-Président Tourisme et discutés lors d'un prochain Comité de Direction

▷ Election des membres de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien :

Les missions de l'ALT Massif Cantalien sont présentées. L'association regroupe les Offices de Tourisme du Carladès et de Hautes Terres Tourisme. Il est précisé que la SAEM du Lioran, le Grand Site du Puy Mary ou encore Cantal Destination sont également membres de l'ALTMTC.

L'association est présidée et coordonnée en alternance par le binôme Président / Directeur des 2 Offices de Tourisme Carladès et Hautes Terres. En 2020, la coordination reviendra à l'OT du Carladès.

Les représentants de l'Office de Tourisme au sein du Massif Cantalien sont élus à l'unanimité :

- 5 membres titulaires :
 - ELUS : Dominique BRU, Annie DELRIEU, Philippe MOURGUES
 - PROFESSIONNELS : François COURBEBASSE, Sophie DELHAYE
- 1 membre titulaire représentant Le Lioran : Linda BENARD
- 2 suppléants : Claude PRUNET (élu), Christelle DEKNUDT (professionnel)

Interventions des membres :

- importance de travailler à l'échelle Massif Cantalien et notamment avec le Grand Site du Puy Mary, d'autant que Thiézac et St Jacques des Blats sont dorénavant des « communes associées »,

- travailler la dynamique territoriale pour inciter davantage de privés à ouvrir plus largement leurs établissements notamment au Lioran (les restaurateurs qui ouvrent en ce moment sont débordés)

▷ **Fonds commun de promotion touristique :**

L'Office de Tourisme du Carladès s'est engagé depuis 2018 dans le fonds commun de promotion Cantal pour développer la notoriété et l'image de marque de la destination Cantal par un plan d'actions collectif de communication et de promotion géré par Cantal Destination (salons nationaux, foire gastronomique, salon de l'agriculture, accueil de sportifs de haut niveau, campagne web, relation presse...).

En 2019, les départements du Cantal et du Puy de Dôme se sont associés sous l'identité Auvergne Destination Volcans, et le fonds commun de promotion a été étendu aux labels ou gestionnaires de sites touristiques payants. Chaque Office de Tourisme partenaire du fonds participe financièrement à hauteur de 2000 €.

Au printemps 2020, au vu du contexte COVID-19 et des restrictions de déplacements induites, les Offices de Tourisme du Cantal ont proposé à Cantal Destination de mutualiser les passeports ou chéquiers avantage existants (Massif Cantalien et Châtaigneraie/Pays d'Aurillac) afin de proposer aux habitants du Cantal un passeport touristique et inciter à une consommation locale d'activités.

Cette mutualisation induit une participation financière supplémentaire de 1000 € sur l'année 2020.

Le plan d'actions 2020 de « Auvergne Destination Volcans » sera déposé sur le site des professionnels du Carladès : <https://pro.carlades.fr>

Le Comité de Direction valide la convention de partenariat 2020 avec Cantal Destination relative au Fonds Commun de promotion touristique.

▷ **Convention de reversement de la Taxe de Séjour Additionnelle Départementale :**

Le Département du Cantal a mis en place, par délibération du 27 septembre 2019, une Taxe de Séjour Additionnelle de + 10% qui s'applique sur tout le territoire départemental depuis le 01/01/2020.

Les modalités de reversement sont définies par convention entre l'OT et le Conseil Départemental, cette convention permet de prévoir l'organisation du reversement de la Taxe additionnelle et apporte la souplesse nécessaire aux premiers mois d'application notamment. La crainte de l'OT étant de devoir verser des sommes qu'il n'aurait pas perçues, le Président du CD15 a accepté que les hébergeurs n'ayant pas pu appliquer la taxe sur certains séjours pourront signer une demande de recours gracieux (modèle à l'OT) évitant ainsi des poursuites.

Les propositions de modifications pratiques de la convention pour assouplir la gestion du reversement de cette TAD sont présentées en séance et validées à l'unanimité.

Dominique BRU indique que la TAD sera utilisée pour une signalétique cyclo départementale (information CD15).

▷ **Mise en place du paiement par prélèvement automatique et sur internet avec PAYFIP**

Depuis le 1er juillet 2020, l'Office de Tourisme a l'obligation de proposer le prélèvement automatique à l'échéance et par internet. Le Trésor Public propose de mettre en place le dispositif **PayFiP titres** et le prélèvement automatique. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) garantit un accès gratuit au prélèvement automatique. Néanmoins, les rejets de prélèvements sont facturés aux collectivités selon un tarif réglementé. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers. Le coût du service bancaire est mis à la charge de la collectivité selon des tarifs réglementés.

Du point de vue technique, le paiement par prélèvement à l'échéance et par internet nécessitera l'adaptation des logiciels de facturation pour chaque prestation concernée.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la mise en place du prélèvement automatique et de l'offre de paiement en ligne PAYFIP pour le recouvrement des recettes nécessitant l'envoi d'un Avis des Sommes à Payer (ASAP) soit en particulier les partenariats.

▷ **Durée des amortissements des immobilisations**

Compte-tenu de l'achat en 2019 de nouveaux spots à LED moins gourmands en énergie, le Trésorier Public demande d'apporter une précision concernant les durées des amortissements :

- mobilier, **appareils électroménagers, matériels audio-vidéo (type projecteurs, caméra, appareil photo...)** : 5 ans
- matériel informatique, téléphonique et numérique : 3 ans
- logiciels : 2 ans

Le Comité de Direction décide d'adopter ces durées d'amortissement à compter de 2020 sur les acquisitions 2019.

Prochain RDV : fin octobre